



FORMATION TFP APS

OBJECTIFS

Exercer un emploi qualifié dans le domaine de la sécurité privée.

PUBLIC VISÉ

Toute personne ambitionnant devenir Agent de Prévention et de Sécurité.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre centre de formation afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (proalpformation@orange.fr).

PRE-REQUIS

- ◆ Une maîtrise de la langue française (lu, parlé, écrit : niveau B1) et savoir compter : un examen sera réalisé par le centre de formation.
- ◆ Posséder une autorisation préalable du CNAPS (Centre National des Activités de Prévention et de Sécurité) datant de moins de 3 mois
- ◆ Avoir un casier judiciaire vierge

DUREE

175 heures dont 41 heures pour le socle de base et 134 heures pour les spécialités, puis 7h d'examen final devant un jury.

EFFECTIFS

Le nombre de stagiaires est entre 4 (minimum) et 12 (maximum).

LIEU

Locaux de Pro Alp'Formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- ◆ Les cours sont dispensés dans la salle de cours dédiée de PRO ALP'FORMATION
- ◆ Dispense de cours sur support informatique (Power Point) et photocopies.
- ◆ Des QCM (questionnaires à choix multiples) QUIZZ sont réalisés régulièrement.
- ◆ Travail en sous-groupes
- ◆ Le suivi des cours dispensés est réalisé à partir du livret pédagogique remis en début de session.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Les profils de nos formateurs sont validés par l'ADEF.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION FINALE

L'examen se déroule devant un jury composé de 3 experts qui ont tous obtenu leur certification TFP APS et qui justifient d'au moins 3 ans d'expérience terrain. Chaque membre du jury appartient à un secteur différent avec un formateur extérieur à votre formation afin d'assurer la partialité de l'examen, un responsable d'exploitation d'une entreprise de sécurité privée ou chef d'entreprise et un agent de sécurité salarié.

Le stagiaire devra accomplir **deux épreuves** :

- ◆ **L'épreuve théorique** qui prendra la forme de 3 QCU de 40 questions, les questions s'articuleront autour de la sécurité incendie, la déontologie et la loi et enfin la surveillance générale.
- ◆ **L'épreuve pratique** se déroulera devant le jury pour une durée de 30 minutes. Elle repose sur un tirage au sort entre 2 sujets : vous êtes au poste de sécurité ou bien vous réalisez des rondes dans une exploitation ou entreprise privée et vous faites face à différents incidents.

L'examen est réussi si vous obtenez la note de **12/20 ou plus**. Si vous obtenez une note entre 8/20 et 12/20 vous pourrez passer les rattrapages. En revanche, vous serez éliminé si votre note est en dessous de 8/20.

Bien entendu, il vous faudra passer l'ensemble des modules pour obtenir votre examen du TFP APS. Après avoir obtenu votre diplôme, vous devrez faire la demande de votre carte professionnelle afin de pouvoir exercer votre nouvelle profession.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le programme est conforme à l'arrêté du 27 juin 2017.

Socle de base 41 heures

- ◆ **UV1 - Module secourisme** : 14 heures
 - Être capable d'intervenir face à un accident du travail
 - Mettre ses compétences au service de la prévention des risques
- ◆ **UV2 - Module environnement juridique** : 17 heures
 - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure
 - Connaître les dispositions utiles du code pénal
 - Connaître les garanties liées au respect des libertés
 - Principes de la république
- ◆ **UV3 - Module gestion des conflits** : 5 heures
 - Être capable d'analyser les comportements conflictuels
 - Être capable de résoudre un conflit
- ◆ **UV4 - Module stratégique** : 5 heures
 - Connaître les outils de transmission
 - Savoir transmettre des consignes
 - Réaliser une remontée d'informations

Spécialité 134 heures

- ◆ **Module environnement juridique** : 5 heures
- ◆ **Module gestion des conflits** : 9 heures
- ◆ **Module stratégique** : 2 heures
- ◆ **UV5 - Module prévention des risques d'incendie** : 7 heures
 - Initiation au risque incendie
- ◆ **UV6 - Module d'appréhension au cours de l'exercice du métier** : 7 heures

- Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté
- ◆ **UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes : 13 heures**
 - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
 - Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
 - Connaître les différents matériels des terroristes
 - Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- ◆ **UV8 - Module professionnel : 45 heures**
 - Appliquer les techniques d'information et de communication
 - Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
 - Savoir contrôler les accès
 - Prendre en compte un poste de contrôle
- ◆ **UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures**
 - Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- ◆ **UV10 - Module de surveillance par moyens électroniques de sécurité 7heures**
 - Système de télésurveillance et de vidéo protection
- ◆ **UV11 - Module de gestion des risques : 11 heures**
 - Gestion des alarmes
 - Protection du travailleur isolé
 - Risques électriques
- ◆ **UV12 - Module évènementiel spécifique : 7 heures**
 - Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements
 - Identifier les acteurs d'un événement
- ◆ **UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures**
 - Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- ◆ **UV14 - Module industriel spécifique : 7 heures**
 - Connaître et évaluer les risques industriels
 - Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées par la protection de l'environnement
 - Adapter le rôle de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel aux exigences spécifiques
 - Connaître les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

NOTRE CONSEIL

La réussite passe par un investissement important et régulier tout au long de la formation

Cette formation qualifiante et certifiante est éligible au CPF

